

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

En fonction : 18

Présents : 16

Le 25 février 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Mme LEININGER Florence, Conseillers municipaux délégués, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. HOPP Mathieu, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Date de
Convocation :

18/02/2025

Absents Pouvoir :

Mme Sylvie PFEIFER a donné Pouvoir à Mme Florence LEININGER.

La Séance est
ouverte à :

Absents :

Mme BANZET Emma.

19 h 30

Secrétaire de Séance : Mme Simone HUNSINGER.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2024
2. Comptes Administratifs 2024
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
3. Comptes de Gestion 2024
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
4. Affectation des Résultats 2024
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
5. Demande de subvention / école primaire – projet « Danse moi une saison »
6. Demande de subvention / collège – classe de neige janvier 2025
7. Achat d'un terrain au lieu-dit Fischbachmatten
8. Motion « actions pour préserver nos budgets »
9. Motion « temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes »
10. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
11. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**COMPTES ADMINISTRATIFS 2024****- BUDGET PRINCIPAL ET - BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été envoyés par mail.

Il informe que la commission des finances s'est réunie le 19 février ; elle a pris connaissance des budgets (Commune et Réseau Câblé) réalisés en 2024 dans les détails, et a pris acte des résultats suivants :

A. COMMUNE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	919 757.20 €	1 440 924.91 €	+ 521 167.71 €
INVESTISSEMENT	1 205 420.31 €	1 633 632.98 €	+ 428 212.67 €

B. CABLE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	13 978.00 €	29 309.50 €	+ 15 331.50 €
INVESTISSEMENT	336.73 €	5 147.04 €	+ 4 810.31 €

Le Maire donne la présidence à : M. Sylvain Cunrath, 2^{ème} Adjoint.

Il quitte la salle.

M. Cunrath procède aux votes. Les budgets sont adoptés comme suit :

Budget de la Commune :

15 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme S. PFEIFER)

Budget du Réseau Câblé :

15 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme S. PFEIFER)

Le maire est invité à réintégrer la séance.

POINT 3**COMPTES DE GESTION 2024****- BUDGET PRINCIPAL ET - BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE**

Le maire informe que le Trésorier, comptable de la Commune, a arrêté ses comptes.

Les Comptes de Gestion, pour le budget communal et pour le budget câble, sont en tous points égaux aux Comptes Administratifs présentés.

Les comptes de gestion du percepteur sont adoptés par :

16 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme S. PFEIFER).

POINT 4**AFFECTATION DES RESULTATS 2024****- BUDGET PRINCIPAL ET - BUDGET ANNEXE RESEAU CABLE**

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

POUR LA COMMUNE

Compte 1068 :	1 171 039.11 €
Investissement : Compte 001 (recettes)	253 132.51 €
Fonctionnement : Compte 002 (recettes)	0 €

POUR LE RESEAU CABLE

Recettes d'Investissement C/001	45 434.75 €
Dépenses de Fonctionnement C/002	69 908.16 €

L'affectation des résultats est adoptée par : 16 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme S. PFEIFER).

POINT 5**DEMANDE DE SUBVENTION / ECOLE PRIMAIRE – PROJET « DANSE MOI UNE SAISON »**

Le maire informe que l'école primaire a candidaté et a été retenue dans le cadre de la promotion de l'Education Artistique et Culturelle pour le projet « Danse moi une saison » où interviennent deux artistes danseuses professionnelles.

Les classes engagées dans ce projet présenteront leur travail lors de la fête de l'école fixée au 6 juin 2025.

Les heures d'intervention des artistes seront financées par la DAAC, la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et par la Halle Verrière de Meisenthal.

L'école sollicite une subvention de la commune pour couvrir les frais de déplacement des artistes, à hauteur de 460,52 €.

Il propose de donner une suite favorable à cette demande.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 460,52 € à la coopérative de l'école primaire.

POINT 6**DEMANDE DE SUBVENTION / COLLEGE – CLASSE DE NEIGE JANVIER 2025**

Le maire informe que le collège Suzanne Laliue Haviland a fait une demande de subvention pour le voyage scolaire, déjà passé, des classes de 5^{ème}, qui étaient en classe de neige à Châtel du 5 au 10 janvier 2025. Parmi les participants, 15 sont originaires de Wingen.

Il propose d'allouer à chacun 20€, comme par le passé.

M. Sylvain Cunrath rappelle que ce n'est plus le collège qui encaisse la subvention, mais que c'est à chaque famille d'en demander le versement.

M. Mathieu Hopp dit ne pas avoir eu cette information de la part de l'établissement scolaire.

Le maire suppose que l'information va suivre, une fois la notification de subvention annoncée.

Le Conseil Municipal, à la Majorité (1 Abstention : M. M. HOPP), décide d'octroyer une subvention de 20 € à chacun des 15 élèves.

POINT 7**ACHAT D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT FISCHBACHMATTEN**

Le maire explique que M. Adrien DORSCHNER de Wimmenau est propriétaire du terrain cadastré :

- Section B, n° 234, lieu-dit Fischbachmatten, d'une superficie de 20,90 ares.

M. Dorschner souhaite le vendre et le maire propose que la Commune l'achète.

Le Conseil, à la majorité (1 Abstention, Mme S. PFEIFER), décide d'acheter ce terrain au prix de 23 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents, avec la clause suivante :

« l'acquéreur autorise le vendeur, M. Adrien DORSCHNER, à exploiter les bois de cette parcelle sur une durée de 5 ans à partir de la date de signature de l'acte de vente. En cas de revente ou d'échange par l'acquéreur avant ce délai, cette clause sera maintenue ».

POINT 8**MOTION « ACTIONS POUR PRESERVER NOS BUDGETS »**

Le maire donne lecture du courrier que lui a adressé le Centre de Gestion du Bas-Rhin dont les élus ont adopté une motion adressée à tous les parlementaires et qui proposent de l'adopter aussi en conseil municipal.

Le Maire, les Adjoints au Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la Commune de Wingen-sur-Moder,

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL,

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées,

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires, ...),

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale,

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4 % par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026, 2027),

SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

- D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.
- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.
- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Adopté à l'unanimité.

POINT 9

MOTION « TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES »

Le maire donne lecture du courrier relayé par l'association des maires du Bas-Rhin et qui émane du Président du SIS67 qui fait face à des difficultés opérationnelles récurrentes en lien avec des délais d'attente prolongés au sein des services d'accueil des urgences et qui propose aux communes de les soutenir par le vote d'une motion en conseil municipal.

M. Pascal Thomas, de par sa profession, dit connaître le sujet et informe que les pompiers interviennent nettement plus souvent depuis la nouvelle carte territoriale des urgences de l'ARS et confirme que les délais d'attente sont très longs.

Madame Magdolna Brunner ne comprend pas les gens qui se rendent aux urgences le soir alors qu'ils auraient pu consulter un médecin en journée.

M. Pascal Thomas rajoute que la nuit et le week-end, c'est toujours les pompiers qui interviennent.

Le Maire, les Adjointes au Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la Commune de Wingen-sur-Moder,

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, **nous, conseil municipal de WINGEN SUR MODER**, demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Adopté à l'unanimité.

POINT 10

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 13 rue des Genêts
 - Maison 21 rue Principale
 - Maison 20 rue Principale
 - Maison 1 rue du Rocher

- Mme Christine Doerflinger, en charge des affaires scolaires, informe
 - avoir signé et autorisé 2 dérogations scolaires émanant de 2 familles de Rosteig (1 qui refuse la classe unique et 1 qui a besoin de la cantine et du périscolaire).
 - avoir signé et refusé 1 dérogation scolaire d'1 famille de La Petite-Pierre (la nounou est à Wimmenau).

Le Maire informe qu'à ce jour, il n'y a plus que 6 enfants qui fréquenteraient l'école de Rosteig à la prochaine rentrée. La Commune devra prochainement en acter la fermeture.

POINT 11

DIVERS

- Le maire informe que le chantier du Pôle associatif et médical avance bien. Il y a actuellement entre 4 et 5 corps de métiers en même temps.

- Dans le dossier « friche Munsch-Gulden », le maire informe des prochaines échéances. M. Sylvain Cunrath rappelle que les travaux de dépollution auront lieu en 2028. Tout ce qui se passe avant, ce seront des tests et des analyses.

- Le maire informe que le recensement de la population est terminé et qu'on peut d'ores et déjà dire que Wingen connaît une forte baisse car le village va passer sous la barre des 1500 habitants. Les chiffres officiels devraient arriver d'ici le mois de juin, mais il estime que la population va tourner autour de 1470 âmes.

M. Sébastien Joan ajoute que des habitants ont refusé de répondre. L'assemblée ne comprend pas que cela puisse exister car le recensement est un devoir.

M. Sylvain Cunrath informe que seule l'identité était obligatoire ; toutes les autres questions étaient facultatives.

Le maire informe que le nombre d'élus aux prochaines élections municipales risque de passer de 19 à 15.

M. Sylvain Cunrath dit qu'un scénario identique a déjà eu lieu il y a 24 ans.

Mme Catherine François demande si les dotations vont baisser. Le maire répond que oui car elles dépendent du nombre d'habitants.

Mme Christine Doerflinger souhaite ajouter que les agents recenseurs ont beaucoup travaillé.

Le maire informe que le nombre de logements vacants a augmenté.

- Le maire informe que le nettoyage de printemps est fixé au samedi 29 mars 2025. Rendez-vous au centre socioculturel à 13h30.
- Le maire informe que les travaux dans la rue des Tisserands vont reprendre prochainement. Un tract sera distribué aux habitants avec les informations utiles.
- Le maire informe que la réception des nouveaux habitants aura lieu le 11 mars 2025 à la salle de spectacles du collège.
- M. Mathieu Hopp signale un gros affaissement sur le nouveau parking devant le collège.
Le maire dit le savoir et informe que du matériel pour combler les trous est commandé et que ce sera fait à réception.
- M. Sylvain Cunrath informe que les poubelles des habitants du Quartier Lalique sont regroupées depuis peu à la demande du Smictom pour que le camion n'ait plus à manœuvrer en marche arrière, mais qu'à au moins deux reprises le chauffeur est remonté en marche arrière jusqu'à la dernière maison.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h29.

Le Maire,
Christian DORSCHNER



La secrétaire de séance,
Simone HUNSINGER

